



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Bordeaux, le 25 janvier 2024

LE PREFET

A

Mmes et MM. les Maires de la Gironde

M. le Président de l'Association
des Maires de Gironde

M. le Président de l'Association
des Maires ruraux de Gironde

Objet : Crise viticole – accompagnement des viticulteurs en difficulté.

Comme vous le savez la filière viticole girondine est confrontée à une crise structurelle liée à la déconsommation de vin rouge dont les conséquences affectent durement les viticulteurs bordelais.

Face à cette situation, j'ai pris l'initiative de réunir régulièrement une cellule opérationnelle associant les représentants professionnels (conseil Interprofessionnel du vin de Bordeaux, fédération des grands vins de Bordeaux, ODG Bordeaux-Bordeaux Supérieur, FNSEA de la Gironde, Jeunes Agriculteurs de la Gironde, fédération des vignerons indépendants de la Gironde, fédération des caves coopératives de Nouvelle-Aquitaine, Collectif Viti33), la chambre d'agriculture de la Gironde, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Conseil régional, le Conseil départemental de la Gironde et les services de l'Etat.

L'objectif de cette cellule est de renforcer l'accompagnement des viticulteurs en difficulté pour ne laisser personne au bord du chemin.

Cela passe notamment par une meilleure communication collective sur les dispositifs de soutien existants (report ou prise en charge de cotisations, aide au répit, prise en charges de dettes fiscales, accompagnement technique et économique des exploitations, accompagnement dans les procédures judiciaires amiables ou collectives, aides à la relance des exploitations, etc.), pilotés par les différents partenaires : MSA, cellule départementale d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (chambre d'agriculture et Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)), Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), Direction départementale des finances publiques (DDFIP).

Le constat a ainsi été fait que les dispositifs d'accompagnement ne sont pas suffisamment mobilisés et souvent trop tardivement, alors que la situation économique des exploitations s'est déjà fortement dégradée.

Vous trouverez joint à ce courrier le guide ressources que la MSA de la Gironde vient de publier sur ces différentes aides et plus largement sur les différents services facilitant la vie professionnelle. Il sera largement diffusé via les réseaux administratifs et professionnels.

Au-delà de ces actions de communication il convient de renforcer l'écoute des agriculteurs en difficulté pour prévenir les risques psycho-sociaux. Le comité départemental de la prévention du mal-être en agriculture poursuit des actions dans ce sens à travers notamment le déploiement du réseau Sentinelles sur l'ensemble du territoire girondin avec une grande variété de profils (techniciens agricoles, référents MSA, associations d'accompagnement, centres de gestion, ODG, fonctionnaires, ...).

En votre qualité de maire, vous avez un rôle à jouer dans ce dispositif d'accompagnement et d'écoute.

Je vous demande donc de porter une attention particulière à la situation des viticulteurs de votre commune et d'être vigilant sur les signaux d'alerte qu'ils peuvent vous adresser : expression de difficultés économiques, propos dévalorisants, ...

Face à ces signaux d'alerte, vous devez orienter les agriculteurs vers les numéros d'urgence :

- service AGRI'ECOUTE de la MSA : **09 69 39 29 19**

- numéro vert du dispositif ERAF (Ensemble pour la relance des agriculteurs fragilisés) : **0800 62 00 69**

Je vous remercie par avance pour votre implication dans cette démarche collective d'accompagnement des viticulteurs en difficulté, qui s'avère indispensable au regard de la gravité de la crise viticole que traverse la filière girondine.

Le Préfet,



Étienne GUYOT